PREFECTURE DU DOUBS - PROGRAMME 0207

ETAT DE FRAIS DE DEPLACEMENT – IDSR

- MISSION EN METROPOLE -

NOM – PRENOM	
N° Sécurité Soc.(10 premiers chiffres) + Date et lieu de naissance	
ADRESSE RESIDENCE FAMILIALE	

Action de sécurité routière dans le cadre du PDASR 2024

Intitulé de l'action	Trajets : dates, heures et lieux	Nombre de kms cumulés : Aller + retour	Péage et/ou parking (€) *1	Nombre de repas (payé par l'IDSR)*2	Détails complémentaires *3	Montant indemnité trajet en € / Nombre kms x taux *	Montant autres indemnités	Total frais de l'action

*1 : Joindre les justificatifs originaux pour le péage

*2 : Un seul repas possible le midi, un seul le soir. Remboursement : forfait de 20€/repas (depuis le 22/09/2023)

*3 : Expliquer par exemple la différence entre le trajet aller et le trajet retour

TOTAL GENERAL	

Domiciliation bancaire	Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé

L'intéressé(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des frais déclarés	Vérifié et certifié exacte par le coordinateur Sécurité Routière
NOM DATE ET SIGNATURE	

* Taux/Barème suivant la cylindrée du véhicule (indemnité par km)		
	5 CV et moins	0,32 €
	6 CV et 7 CV	0,41 €
	8 CV et plus	0,45 €